

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du Tarn

SYNDICAT MIXTE DE RIVIERE CEROU VÈRE Salles sur Cérou

Extrait du Registre des Délibérations

Réf : D10- 19 12 2023
Convocation : 12 10 2023

Comité Syndical du 19 12 2023

Objet : Demande contribution statutaire 2024 au Département du Tarn.

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni en session publique à Salles, sur convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

| | |
|--|----|
| Nombre de Conseillers titulaires en exercice : | 26 |
| Nombre de membres titulaires présents : | 16 |
| Nombre de membres suppléants présents : | 02 |
| Nombre de pouvoir donné : | 00 |

Présents :

Mesdames SOULIE Christiane, REDO Aline
Messieurs

BONNET Michel, ALMAYRAC Jean-Jacques, SOUYRI Joël, VIGROUX Didier, BARRAU Jean-Louis, MARTY Denis, VERGNES Philippe, JONGBLOET François, BRIERE Alex, MALET Christian, PUECH Christian, BOHERE Jean-Christian, TRESSOLS Bernard, SCHULTHEISS Pierre, SOULIE Jérôme (*Suppléant*), CLERGUE Jean-Claude (*Suppléant*).

Pouvoirs :

Absents : COUGOUREUX Rolland

Absents Excusés : PAILLAS Pierre, DALMAYRAC Gilbert, VALIERE Jean-Paul, AZAM Rolande, HERIN Christophe, RUFFEL Francis, MOULIADE Régine, ESCOUTES Jean-Marc, DOUZIECH Florent

Secrétaire de séance élu : M. VERGNES Philippe

Intervenants : M. VERGNES Laurent (SMBCV), Mme. ROMEO Aline (SMBCV)

Vu la délibération de la commission permanente du Département du Tarn du 13 mai 2005 décidant d'adhérer au Syndicat mixte de rivière Cérou Vère, d'approuver les statuts de celui-ci et fixant la contribution statutaire du département qui est liée au nombre d'habitants concernés par le périmètre du syndicat (*selon le dernier recensement INSEE*).

Vu l'arrêté de création du Syndicat mixte de rivière Cérou Vère de la Préfecture du Tarn du 29 juin 2005 validant les statuts et déterminant les collectivités adhérentes dont le Département du Tarn.

Vu l'arrêté inter préfectoral du 1^{er} octobre 2019 modifiant l'arrêté de création du 29 juin 2005, portant extension du périmètre du Syndicat Mixte de Bassin Cérou-Vère et approbation des statuts

Vu l'arrêté inter préfectoral du 17 juin 2022 portant transformation du Syndicat Mixte de bassin Cérou Vère en établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau (EPAGE) et approbation des statuts modifiés

Le président propose de solliciter le Département du Tarn pour lui demander sa contribution forfaitaire maximale pour les dépenses de fonctionnement liées aux missions de coordination et d'animation relevant de la gestion globale et durable de l'eau sur la base du nombre d'habitants tarnais concernés par le périmètre du syndicat à savoir :

| Nombre d'habitants concernés (recensement INSEE communes tarnaises). | Aide forfaitaire minimale | Contribution statutaire du Département du Tarn |
|--|---------------------------|---|
| 41 598 | 0.15 € | 6 239.70 € |

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité

- AUTORISE Monsieur Le Président à demander la contribution au Département du Tarn et à signer tout document à intervenir se rapportant à cette opération.

La séance est levée à 20h30

Fait et délibéré en séance, le 19 décembre 2023

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Président,
Christian PUECH

Le Secrétaire,
Philippe VERGNES



SYNDICAT MIXTE DE BASSIN
CEROU-VERE
Plateau de la gare
81640 SALLES SUR CEROU
Tél. 05 63 36 45 58



Publiée le :

Transmise au Représentant de l'Etat le :